

Conditions Générales de Réservation au Château de Roussan

Réservation des chambres et des repas

La réservation de chambres entre le client et le Château de Roussan devient définitive lorsqu'une garantie bancaire est fournie ou lorsque des arrhes sont versées. Le Château de Roussan se réserve le droit d'annuler une réservation sans aucune indemnité en cas de non respect de ce principe.

Acomptes

Les arrhes demandées pour une réservation individuelle sont à hauteur de **30%** du montant total estimé du séjour, comprenant toutes les prestations réservées (hébergement, restauration, autres). Les arrhes demandées pour une réservation de groupe sont à hauteur de 50% du montant du séjour. Le remboursement ou non de ces sommes dépend des conditions d'annulation qui ont été établies pour chaque réservation.

Conditions d'annulation

Si ce n'est pas autrement spécifié, toute annulation (individuelle ou de groupe) doit être exprimée par écrit. Pour une annulation individuelle nous devons être prévenus minimum 7 jours avant la date d'arrivée prévue. Pour une annulation de groupe nous devons être informés minimum 45 jours avant la date d'arrivée prévue. L'annulation est possible uniquement dans le cas de réservations standard. Pour les réservations non remboursables, aucune modification n'est acceptée, et l'annulation entraîne la perte totale des arrhes versées (les réservations avec tarifs non remboursables demandant un pré-paiement total au moment de la réservation).

Liste nominative

La liste nominative des clients pour chaque chambre occupée devra nous être communiquée au plus tard 10 jours avant la date d'arrivée de la manifestation, que ce soit pour une réservation individuelle ou de groupe.

Tarifcation

Tous les tarifs de sont établis en euros (€) et incluent la T.V.A. et le service. (La taxe de séjour sur l'hébergement est en supplément). Au cas où une modification des tarifs, due à une augmentation des taxes ou autres mesures gouvernementales, interviendrait entre la date de signature du contrat et la date de la manifestation, l'hôtel se réserve le droit de majorer ses prix au prorata du montant de cette augmentation, en prévenant le client au préalable.

Règlement des factures

Le règlement final sera effectué soit sur place le jour du départ, soit une semaine avant la date de séjour pour les groupes. Dans le cas d'une facture non réglée sur place, l'hôtel appliquera des pénalités de 2% par mois du montant total de cette facture. Tous les frais de recouvrement éventuels y compris les honoraires d'avocats seront à la charge du client.

Horaires

L'enregistrement à l'arrivée se fait à partir de 15H00. Les clients arrivant avant 15h disposeront d'une chambre aussitôt que possible mais devront éventuellement patienter. Le jour du départ, les clients sont priés de quitter les chambres à 12H00 au plus tard. Les bagages pourront être disposés dans une salle prévue à cet effet jusqu'à l'heure du départ. Enfin le client s'engage à respecter les horaires prévus dans les conditions particulières au niveau de l'occupation des espaces et salons.

Respect des Règles de Sécurité et des locaux

Le client s'engage à respecter et à faire respecter par les personnes à sa charge les consignes de sécurité en vigueur dans les locaux de l'hôtel. De même le Château de Roussan se réserve le droit d'expulser des locaux de l'hôtel toute personne ayant un comportement susceptible de porter préjudice à la bonne tenue de l'hôtel sans que la responsabilité à l'égard du client ne puisse être engagée.

Responsabilité Corporelle et Matérielle

Hors le cas de faute dûment prouvée par le Château de Roussan, le Client sera le seul Responsable et répondra seul de tout dommage corporel ou matériel survenu lors de l'exécution du contrat, tant de son fait personnel que de celui des personnes à sa charge. Le client souscrira, à sa seule initiative, et à ses frais exclusifs, toute assurance à cet effet.

Sonorisation et respect des hôtes

Après 23H, le niveau sonore dans les salons ne devra pas gêner la clientèle de l'hôtel ainsi que le voisinage immédiat du Château de Roussan. L'hôtel se réserve le droit de limiter le niveau sonore en cas d'excès.

Exclusivité totale de l'hôtel et du restaurant

Dans le cas d'exclusivité totale de l'hôtel et du restaurant, le Château de Roussan s'engage à ne pas accepter des clients extérieurs à la manifestation. Néanmoins l'exclusivité de l'hôtel ne doit pas entraver le bon fonctionnement de l'établissement. L'accès reste par conséquent ouvert à nos futurs clients (visites d'inspection), fournisseurs et personnes chargées de la maintenance.

Cas de Force Majeure

Le Château de Roussan ne sera pas Responsable de tout manquement au contrat dans tous les cas reconnus de force majeure. Etant ici précisé que les conflits de travail seront considérés comme cas de force majeure.

Règles de droit

Les présentes sont régies par le droit français. Tout différend entre les parties relatives à l'exécution du présent contrat et des conditions générales de ventes seront de la compétence exclusive des tribunaux d'Aix en Provence.

Délogement

En cas de non disponibilité de l'établissement ou en cas de force majeure, celui-ci se réserve la possibilité de faire héberger totalement ou partiellement les participants dans un hôtel de proximité et de catégorie équivalente pour des prestations de même nature, les frais inhérents au transfert restant à la charge de l'établissement qui ne pourra être en charge du paiement d'une quelconque indemnité complémentaire.

Pour la SAS Château de Roussan

Julien DUFOUR
Directeur